

Boocher

Théo 39.

De 9h30 à 10h40 en salle 104, nous étions avec M^r Brangier, nous avons étudiés quelques articles et codes et lois. Nous avons aussi lu un texte et comparé les mobiliers d'un salle de classe de Prabeq en 1971 et de nos jours, un objet ~~de~~ ostentatoire est ressorti de la liste car il convenait en 1971, mais nous n'avons pas le droit d'en avoir sur nous suite à la Charte de la Laïcité et de la loi de 2004. Nous avons aussi fait une étude de cas par groupe de 3. En fin de cours M^r Brangier nous a parlé d'un cas récent de la Réunion, qui date de, 2015.

Suite à cette intervention quelques textes m'ont interpellés et intéressés, tout ces les deux études de cas. C'est une expérience très enrichissante. Pour ma culture personnel, je remercie donc toutes les personnes qui ont participé à cette demi-journée.